

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 302

3 février 2014

### SOMMAIRE

European Healthcare S.à r.l. ....	14457	Global Solar Fund Partners S.à r.l. ....	14457
Fidenes S.A. ....	14459	Global Solar Participations S.à r.l. ....	14460
Fidenes S.A. ....	14460	G.O. II - Luxembourg Landmark S.à r.l. .....	14455
Fiduciaire HRT ....	14450	Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF ....	14460
Financière 4 Mas ....	14451	Hampson S.à r.l. ....	14479
Financière d'Investissement et d'Inspection S.A. ....	14450	Hase Luxembourg S.A. ....	14459
Financière Hobby S.A. ....	14451	Hormuz Holding S.A. ....	14459
Finextra S.A. ....	14452	IBU S.à r.l. ....	14461
First Bar S.à r.l. ....	14452	I.C. Trading S.à.r.l. ....	14459
First Nexus 21 S.A. ....	14452	ID&D S.à r.l. ....	14460
Fleurs Albus Sàrl ....	14454	IMMOBRA (Luxembourg) S.A. ....	14496
Foetz Retail-Invest S.A. ....	14453	Infigen Energy Holdings S.à r.l. ....	14478
Fondation Feltz-Klensch ....	14453	Infigen Energy Holdings S.à r.l. ....	14461
Foxitec S.A. SPF ....	14454	Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l. ....	14461
Franconville S.A. ....	14454	Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l. ....	14471
FSA Investment Group S.à r.l. ....	14471	ITP Oil & Gas International S.A. ....	14488
Fuente Services S.A. ....	14454	Jans & Henrot Associés S.à r.l. ....	14495
Fun-City Sàrl ....	14455	Koios S.à r.l. ....	14478
Gadbusch Invest Lux S.à r.l. ....	14455	L.S.H. S.A. ....	14495
Gaillon GP S.à r.l. ....	14455	MOBIK Africa SA ....	14461
Gaillon S.C.A. ....	14456	Rhine (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	14488
Global Luxembourg Finance S.C.A. ....	14456	Rio Bianco S.à r.l. ....	14496
Global Palaces Investors S.à r.l. ....	14456	Venstar Investments S.A. ....	14496
Global Palaces Management S.à r.l. ....	14456		

**Fiduciaire HRT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002226/9.

(140001529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**F2I, Financière d'Investissement et d'Inspection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard du Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 146.882.

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société FINANCIERE D'INVESTISSEMENT ET D'INSPECTION S.A. en abrégé F2I, une société anonyme ayant son siège social au 23, boulevard du Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, constituée le 6 décembre 2013 aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1402 du 21 juillet 2009, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 125846. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Jean-Philippe LAHORGUE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nommé comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur LABBE-CHAPUIS, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Réduction du capital social à concurrence de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000.-) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000.-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) par dispense totale aux actionnaires quant à la libération intégrale des mille (1.000) actions existantes.

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que mille (1.000) actions, représentant 100% du capital, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000.-) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000.-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) par dispense totale aux actionnaires quant à la libération intégrale des mille (1.000) actions existantes.

Suite à cette réduction, l'intégralité du capital social se trouve dès à présent libéré.

Ladite dispense de la libération intégrale des actions par les actionnaires ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lahorgue, Nezar, Labbe-Chapuis, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56057. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002227/70.

(140001451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Financière Hobby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.955.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 décembre 2013*

- Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BOLAND de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Karl LOUARN demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont il terminera le mandat.

Joeri STEEMAN / Frédéric MONCEAU

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014002229/14.

(140000139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Financière 4 Mas, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 182.808.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Hervé Josserand, né le 31.05.1965 à Lyon, demeurant 17 rue de l'Eglise, F-92200 Neuilly-sur-Seine. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002230/13.

(140001889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Finextra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.607.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 03 janvier 2014*

Le siège social de la société est transféré au 17 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à LUXEMBOURG, et Madame Sophie ERK, employée privée, née le 15.12.1974 à THIONVILLE (France), tous domiciliés professionnellement au 17 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
FINEXTRA S.A.

Référence de publication: 2014002231/16.

(140001388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**First Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 97, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 134.269.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2014002232/11.

(140001245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**First Nexus 21 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.231.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

La société «DALECREST LIMITED», ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), inscrite au «Me of Man Companies Registry» sous le numéro 112593C,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme «First NEXUS 21 S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 86.231,

a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 855 du 5 juin 2002, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II. - Que le capital social de la société anonyme «First NEXUS 21 S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille Euros (32.000.-EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) chacune, entièrement libérées.

III. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «First NEXUS 21 S.A.».

IV. - Que l'activité de la société «First NEXUS 21 S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. - Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. - Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII. - Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII. - Que partant, la liquidation de la société anonyme «First NEXUS 21 S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. - Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

XI. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2013. Relation GRE/2013/5316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014002233/49.

(140001482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

#### **Foetz Retail-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 18, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 145.621.

#### *Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 6 décembre 2013*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Gert SCHOOFS demeurant à 9, Benedenstraat, B-3220 Holsbeek, de son mandat d'administrateur A. Le Conseil d'Administration accepte sa démission en date du 6 novembre 2013.

Le Conseil d'Administration décide de coopter à la fonction d'administrateur A en remplacement Monsieur Alex DE WITTE, demeurant à Schoonzichtstraat 6, B-9051 Gent.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine Assemblée Générale, lors de sa réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Anneleen DESMYTER / Didier YSENBAERT / Herman DU BOIS

Administrateur B / Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014002236/18.

(140001770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

#### **Fondation Feltz-Klensch, Fondation.**

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue de Heffingen.

R.C.S. Luxembourg G 79.

Il a été décidé comme suit:

D'accepter les démissions des Administrateurs: Mme SCHAEFFER Eliane, Vice-Présidente  
M BERCHEM Remy, Secrétaire

De nommer nouvel Administrateur: M MISTERI Romain, Secrétaire-Trésorier  
4 In Boujel, L-3453 Dudelange

D'accepter les changements suivants: Mme CAMPAGNA Andrée, Inspecteur  
M KEIFFER Claude, Administrateur  
Godbrange, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002237/15.

(140000030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Fleurs Albus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2567 Luxembourg, 5, rue Léopold Sédar Senghor.  
R.C.S. Luxembourg B 158.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002235/9.

(140001907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Foxitec S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 35.276.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 décembre 2013*

- Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BOLAND de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Frédéric MONCEAU demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont il terminera le mandat.

Joeri STEEMAN / Karl LOUARN  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014002238/14.

(140000122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Franconville S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 167.696.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 13 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANCONVILLE S.A.  
Société anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2014002240/14.

(140001824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Fuente Services S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 149.906.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin, 2013: -

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Monsieur Turner Richard en tant qu'administrateur.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Monsieur Marc Legrand, né le 22 juillet 1955 à Paris (France) avec adresse professionnelle au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Monsieur Richard Turner jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, celui-ci reprenant le mandat en cours.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

*Pour Fuente Services S.A.*

Référence de publication: 2014002242/17.

(140001901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Fun-City Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 153.678.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014002243/10.

(140002025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**G.O. II - Luxembourg Landmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002245/10.

(140001685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Gadebusch Invest Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.203.

*Extrait de cession de parts*

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 18 décembre 2013 que l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales de la société Gadebusch Invest Lux S.à r.l. ont été cédées à la société BIG Bargteheider Investorengemeinschaft UG (haftungsbeschränkt) & Co. KG, c/o Rae Claussen & Partner, avec siège à D-22941 Bargteheide, Am Markt 6b, inscrite au Handelsregister des Amtsgerichts Lübeck sous le numéro HRB 7256 HL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002246/14.

(140001537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Gaillon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.027.

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société tenu en date du 4 décembre 2013 que le siège social est transféré au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La Société prend également acte que:

- l'adresse de M. Benoît Chéron, gérant de la société, est située au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

- l'adresse de l'associé unique, PAI partners S.à r.l., est située au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014002247/17.

(140001725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.113.

Il résulte des décisions du gérant unique de la Société prises en date du 4 décembre 2013 que le siège social est transféré au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La Société prend également acte que l'adresse du gérant unique, Gaillon GP S.à r.l., est située au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014002248/13.

(140001874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Global Luxembourg Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.495.

*Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 11 décembre 2013*

Le siège social a été transféré de L-1538 Luxembourg, 2, Place de France à L-2540 Luxembourg, 1820, rue Edward Steichen avec effet au 2 décembre 2013.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Global Luxembourg Finance S.C.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014002252/14.

(140001543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014002254/12.

(140001248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014002255/12.

(140001315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---



**Global Solar Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.054.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique datée du 3 janvier 2014*

L'associé unique décide ce qui suit:

- d'accepter avec effet au 4 janvier 2014 la démission de Monsieur Xu Guangxing en tant que gérant de la Société, et
- de nommer en date du 4 janvier 2014 Madame Wu Chen Wenting, née le 13 mars 1969 à Shanghai, Chine et résidant au 189 Longxi Lu, 200056 Shanghai, Chine en tant que nouvelle gérante de la Société et ce, pour une durée indéterminée dans le temps.

Il en résulte qu'en date du 4 janvier 2014 la gérante unique de la Société est: Madame Wu Chen Wenting.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002256/16.

(140001944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**European Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.114.364,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.082.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of November.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twenty-three thousand and three Euro (EUR 23,003), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B143 146,

here represented by Mrs Christine Mathy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, under private seal, on 31 October 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EUROPEAN HEALTHCARE S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of two million one hundred and fourteen thousand three hundred and sixty-four Euro (EUR 2,114,364.-), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg under number B 144.082, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 09 January 2009, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 264 (page 12626) on 6 February 2009. The Articles were amended for the last time on 20 May 2009, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C number 1185 (page 56876) on 17 June 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to insert a new paragraph in article 14 of the Articles of the Company, in order to allow the payment of interim dividends, so that the new last paragraph of article 14 of the Articles shall be read as follows:

"The sole manager or the managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)".

### *Declaration and Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de vingt-trois mille trois Euros (EUR 23.003,-), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143 146,

Ici représentée par Madame Christine Mathy, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 31 octobre 2013.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de EUROPEAN HEALTHCARE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de deux millions cent quatorze mille trois cent soixante-quatre Euros (2.114.364,- EUR), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144 082, constituée suivant un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 janvier 2009, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 264 (page 12626) en date du 6 février 2009. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, selon un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1185 (page 56876) le 17 juin 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 14 des Statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires, de telle sorte que le nouveau dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts se lira comme suit:

"Le gérant unique ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé (s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve à établir d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés puissent être récupérées auprès de(s) associé(s)».

#### *Déclaration et Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date figurant en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. LAC/2013/51273. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002198/99.

(140001138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Hormuz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 59.041.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 décembre 2013*

- Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BOLAND de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Frédéric MONCEAU demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont il terminera le mandat.

Joeri STEEMAN / Karl LOUARN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014002304/14.

(140001298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**I.C. Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 33.878.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- I.C. TRADING S.à.r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, dénoncé en date du 19 avril 2010;

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Marie GILMER, avocate, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 juillet 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie GILMER

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2014002305/19.

(140001293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Hase Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.052.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002293/10.

(140001788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Fidenes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

—  
Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014002224/11.

(140001833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Fidenes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de FIDENES S.A. tenue le 11 novembre 2013*

Il a été décidé ce qui suit:

- suite à la décision du Conseil d'Administration du 23/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Alexandra Corre comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014002225/15.

(140001835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Global Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.775.

*Extrait de la résolution de l'associé unique datée du 3 janvier 2014*

L'associé unique décide ce qui suit:

- d'accepter avec effet au 4 janvier 2014 la démission de Monsieur Xu Guangxing en tant que gérant de ta Société.

Il en résulte qu'en date du 4 janvier 2014 la gérante unique de la Société est: Madame Wu Chen Wenting.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002257/13.

(140001945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.164.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2013*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Syed Aftab Ahmed (4515 Willard Avenue #2304 South Chevy Chase, Maryland 20815 U.S.A.), avec effet au 30 décembre 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002260/14.

(140000098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**ID&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 169.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2014002321/12.

(140001340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**IBU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 101.283.

Messieurs Alexis DE BERNARDI et Louis VEGAS-PIERONI démissionnent de leurs mandats de gérants.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IBU S.A.R.L.

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014002320/14.

(140001735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 120.241.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002316/10.

(140001881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Infigen Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 139.594.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002315/10.

(140001877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**MOBIK Africa SA, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 147.742.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth of November,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

SkyCo Holding S.A., a company incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133.276 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Vanessa Morolli, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated November 20<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. State that the Sole Shareholder is the sole shareholder of MOBİK Africa S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.742, incorporated by a deed enacted on July 31, 2009, by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1769 dated September 12, 2009;

II. Record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Restatement of the articles of association of the Company; and
2. Other business.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decided to fully restate the articles of association as follows:

### **Title I<sup>er</sup> . - Denomination - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Denomination.** There is formed a public limited company ("société anonyme") under the name of MOBİK Africa S.A. (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles of Association") and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), or as the case may be, by resolution of the sole director of the Company (the "Sole "Director")

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders, by decision of the general meeting of the Company (the "General Meeting").

2.3 The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors, or as the case may be, by the Sole Director.

2.4 If political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain at Luxembourg company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The duration of the Company is unlimited except otherwise provided herein.

3.2 The Company may be wound up at any time by decision of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by decision of the General Meeting passed in the manner required for amendment of these Articles of Association.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1 The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

4.2 The purposes for which the Company is formed are also all transactions and services pertaining directly or indirectly to the telecommunication (including without limitation, the trading of telecommunication/phone minutes from third party suppliers and selling these phone minutes to third party purchasers, the purchase and sale to third party telephone operators located particularly in Europe and Africa of excess band capacity for telecommunications).

4.3 The Company may also manage and develop its own real estate. The Company may proceed notably to any real estate purchase, sale or contribution, or may realize any real estate promotion or co-promotion.

4.4 The Company may particularly use its funds in order to achieve its purposes including without limitation for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents, of whatever origin, as well as good will, industry knowledge, technical expertise, and business processes, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents as well as good will, industry knowledge, technical expertise, and business processes, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents as well as good will, industry knowledge, technical expertise, and business processes, grant any support, loans, advances or guarantees.



4.5 In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions and/or perform any services whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

4.6 Furthermore the Company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières" and to a «Telecom Trading Company».

## **Title II. - Capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share (the "Shares").

5.2 Shares may be issued exclusively in registered form. The ownership title over the Shares is evidenced by the due entry and registration in the shareholders' register of the Company to be kept at the Company's registered office. Any transfer of shares shall be evidenced towards the company by means of an executed copy of a transfer deed. The transfer of Shares shall become effective towards and binding upon the Company upon the due entry and registration of such transfer and the related transferee in the Company's shareholders' register.

5.3 Unless specifically requested by a shareholder, the Company will not issue share certificates and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain share certificates, correspondent costs will be charged to such shareholder.

5.4 Any share certificate shall be signed by any person duly authorized to do so by the Board of Directors.

5.5 If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

5.6 The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

5.7 The capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting, passed in the manner required for amendment of these Articles of Association.

5.8 Existing shareholders have a preferential right to subscribe to any newly issued shares according to the portion of their respective interest in the company's subscribed share capital.

5.9 The Company may repurchase its own Shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the Law.

## **Title III. - Management**

### **Art. 6. Board of Directors - Representation.**

6.1 The Company may be managed by a Sole Director in case where the Company has a Sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of shareholders, who need not to be shareholders of the Company.

6.2 The director(s) is/are appointed by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting which shall determine their number, and fix the term of their office, which may not exceed six (6) years, as well as their remuneration (if any).

6.3 The directors of the Company will remain until their successors are elected.

6.4 The director(s) may be removed at any time, without cause (ad nutum), by a resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

6.5 In the event of one or more vacancies on the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect by co-optation a temporary director to fill such vacancy. In this case, the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting ratify the election at its next meeting.

6.6 The Board of Directors, or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interest: all powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Association to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors or, as the case may be, of the Sole Director.

6.7 In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by (i) the signature of the Sole Director or by (ii) the joint signature of two directors or by (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Sole Director or the Board of Directors, within the limits of such power. The Board of Directors will entrust the daily management of the Company to the director bearing the trading authorization, if applicable.

#### **Art. 7. Meetings of the Board of Directors.**

7.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman who shall chair the meetings of the Board of Directors (the "Board Meetings"). The chairman will not have a second or casting vote.

7.2 The Board of Directors may also choose a secretary, who needs not be a director of the Company, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board Meetings.

7.3 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors.

7.4 Written or verbal notice of any Board Meeting shall be given by any appropriate means of communication to all directors of the Company at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

7.5 This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telefax, or by email of each director of the Company.

7.6 The Board Meetings will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented at a meeting.

7.7 Any director of the Company may attend the Board Meeting by means of telephone conference or videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a Board Meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. A Board Meeting held by these means of communication (either partially or entirely) shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

7.8 Any director of the Company may act at any Board Meeting by appointing in writing or by telegram or telefax, or by e-mail another director of the Company as his proxy.

7.9 The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of the directors of the Company is present or represented at a Board Meeting.

7.10 Decisions at a Board Meeting shall be taken by a unanimous vote of the directors present or represented at such meeting.

7.11 Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

#### **Art. 8. Minutes of the Board Meetings.**

8.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro-tempore or by any two directors of the Company.

8.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro-tempore or by the secretary or by two directors of the Company.

8.3 In case the Company is managed by a Sole Director, this Sole Director can validly pass resolutions while signing the relevant minutes.

**Art. 9. Liability - Indemnification.** In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

### **Title IV - Supervision**

#### **Art. 10. Supervision.**

10.1 The Company is supervised by one or several statutory auditors which may be shareholder(s) or not of the Company, who are appointed by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of the Company which shall determine their number, remuneration (if any) and term of office which may not exceed six (6) years.

10.2 The statutory auditor(s) may be removed at any time without cause (ad nutum) by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting pursuant to a resolution adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

### **Title V - General Meeting**

**Art. 11. Powers of the general meetings.** Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

#### **Art. 12. Annual General Meetings - Other General Meetings Proceedings - Vote.**

12.1 Each year, an annual General Meeting shall be held in relation to the annual accounts of the Company at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting, on the third Wednesday of June of each year at 2:30 p.m. (the "Annual General Meeting").

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.



12.2 In case of plurality of shareholders, the shareholders of the Company may meet in other General Meetings upon a call of the Sole Director or of the Board of Directors, as the case may be, or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, shall call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth (10%) of the share capital requires so. In such case, the requesting shareholders must indicate the agenda of the meeting.

12.3 Convening notices shall be sent to the shareholders of the Company via registered letter not less than eight (8) days prior to the day set for the General Meeting, which convening notices shall specify the time and place of the General Meeting as well as the agenda of this meeting.

12.4 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of this meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

12.5 Any shareholders of the Company may act at any General Meeting by appointing another person, who needs not to be a shareholder of the Company, as his proxy in writing.

12.6 Any shareholders of the Company may participate in any General Meeting by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the General Meeting to hear one another and to communicate with one another.

A General Meeting may also be held by conference call only.

The participation in a General Meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such General Meeting shall however be approved and signed by all the shareholders of the Company present at such a meeting.

12.7 The Board of Directors, or as the case may be the Sole Director, may determine all other conditions that must be fulfilled in order for the shareholders of the Company to take part in a General Meeting.

12.8 Before commencing any deliberations, the shareholders of the Company shall elect the chairman of the General Meeting who shall appoint the secretary and the scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

12.9 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Bureau and by any shareholder present or represented at this General Meeting.

12.10 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the General Meeting or any two other directors of the Company.

12.11 Except as otherwise required by the Law of 1915 or by the Articles of Association, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those shareholders present or represented.

12.12 The Articles of Association may, at any time, be amended by a decision taken by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a two thirds (2/3) majority of the shareholders of the Company present or represented at the extraordinary General Meeting convened for this purpose, in accordance with the provisions of article 67-1 of the Law of 1915.

12.13 The shareholder(s) of the Company may change the nationality of the Company by unanimous decision.

## **Title VI. Accounts**

**Art. 13. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 14. Annual Accounts.** As at the end of each financial year, the balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board of Directors or, as the case may be, by the Sole Director, in accordance with the Laws and the Luxembourg accounting practice.

14.1 The annual accounts shall then be submitted to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the Annual General Meeting for approval.

### **Art. 15. Profits - Reserves.**

15.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the Annual General Meeting or, as the case may be, by the Sole Shareholder, represents the net profit of the Company.

15.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

### **Art. 16. Dividends.**

16.1 The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may resolve to distribute dividends to the shareholder(s) of the Company in proportion to the Shares held.

16.2 Any dividends declared shall be paid at such places and at such times within twelve (12) months of the relevant dividends having been declared as the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director may determine. The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may authorize the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director to pay a dividend in two or more installments and may confer upon the Board of Directors or the Sole Director a discretion in determining the amount of the second and any subsequent installment provided that, in exercising any such discretion, the Board of Directors or the Sole Director shall not permit the aggregate amount of such installments to exceed the amount of the dividend authorized by the Sole Shareholder or the General Meeting.

16.3 All dividends unclaimed for a period of five (5) years after having been declared or such other period as may be stipulated by the provisions of Laws shall be forfeited and shall revert to the Company.

16.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the conditions of the Law.

#### **Title VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Should the Company be wound up, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), who may be legal entities or physical persons, appointed by the General Meeting or, as the case may be, by the Sole Shareholder resolving to proceed to such dissolution and which determine their powers and their compensation.

#### **Title VIII. General Provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the Luxembourg laws and in particular with the Law.

##### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments of its articles of association have been estimated at about EUR 885.- (eight hundred eighty-five Euro).

##### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt novembre,

Pardevant Maître Roger Arresndorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

##### **A COMPARU:**

SkyCo Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois luxembourgeoise, ayant son siège social situé à L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.276 (ci-après l'«Actionnaire Unique»),

représentée par Maître Vanessa Morolli, avocat, résident professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 novembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d':

I. Acter que l'Actionnaire Unique est l'unique actionnaire de MOBIK Africa S.A., une société anonyme, constituée et organisée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.742, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1769 en date du 12 septembre 2009;

II. Enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

##### *Agenda:*

1. Refonte des statuts de la Société; et
2. Divers.

### Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la refonte des statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOBIK Africa S.A. (la «Société»), régit par les présents statuts (les «Statuts») et la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»)ou, le cas échéant, par une résolution de l'administrateur unique de la Société (l'«Administrateur Unique»).

2.2 Il peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique (l' «Actionnaire Unique») ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l' «Assemblée Générale»).

2.3 Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, tels que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La durée de la Société est illimitée sauf disposition contraire des présents statuts.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux conditions exigées pour toute modification de ces Statuts.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société a également pour objet toutes les opérations et les services se rapportant directement ou indirectement aux activités de télécommunication (y compris notamment, le commerce d'unités de télécommunication/téléphoniques avec des fournisseurs tiers, la vente de telles unités téléphoniques à des acquéreurs tiers, ainsi que l'achat et la vente à des opérateurs tiers de téléphonie situés, en particulier, en Europe et en Afrique, des bandes de télécommunication en excès).

4.3 La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. Elle pourra notamment procéder à toute opération d'achat, de vente ou d'apport de biens immobiliers, de promotion ou de co-promotion immobilière.

4.4 Elle pourra notamment employer ses fonds en vue de réaliser son objet social et notamment en vue d'assurer la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine ainsi que tout savoir faire, know-how, connaissance industrielle, expertise technique et procédés, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets ainsi que tout savoir faire, know-how, connaissance industrielle, expertise technique et procédés, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets ainsi que tout savoir faire, know-how, connaissance industrielle, expertise technique et procédés, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.5 De manière générale, elle pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits, et fera toutes opérations et prestera tous services généralement quelconques, qui (directement ou indirectement) se rattachent à son objet ou le favorisent.

4.6 De plus la Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières et à une Société de Commerce en Télécommunication.

#### **Titre II. - Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (les «Actions»).

5.2 Les Actions pourront être émises exclusivement sous la forme nominative. La propriété des Actions est établie sur base de l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société qui doit être conservé au siège social de la Société.

Toute cession d'Actions devra être établie à l'égard de la Société au moyen d'une copie de l'acte de cession dûment signé. La cession d'Actions deviendra effective et opposable à la Société dès inscription de ladite cession et du cessionnaire dans le registre des actionnaires de la Société.

5.3 A moins qu'un des actionnaires en fasse la demande spécifique, la Société n'émettra pas de certificats représentatifs d'actions et les actionnaires recevront au lieu et place une confirmation de leur participation. Si l'un des actionnaires souhaite obtenir des certificats représentatifs d'actions, cet actionnaire en assumera les coûts y afférents.

5.4 Tout certificat représentatif d'actions sera signé par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

5.5 Si des certificats représentatifs d'actions ont été émis et qu'un actionnaire rapporte la preuve satisfaisante à la Société, que ses certificats ont été abîmés, endommagés ou détruits, un duplicata pourra, à sa demande, être émis selon les conditions et garanties y afférentes, et notamment l'émission d'une note par une compagnie d'assurance, telles que définies par la société. Lors de l'émission du nouveau certificat représentatif d'actions, qui mentionne qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original qui a été remplacé par le duplicata, deviendra nul.

5.6 La Société pourra, à sa seule discrétion, mettre à la charge de l'actionnaire concerné tous les coûts afférents au duplicata ou à tout nouveau certificat d'actions ainsi que tous les frais raisonnablement exposés par la Société en relation à l'émission et l'enregistrement ou l'annulation du certificat original.

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale, statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

5.8 Les actionnaires existants ont un droit préférentiel de souscription concernant toutes nouvelles actions qui seront émises proportionnellement à leur participation respective dans le capital social souscrit de la Société.

5.9 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions au moyen de ses réserves disponibles conformément aux clauses indiquées sous l'article 49-2 de la Loi.

### **Titre III. - Administration**

#### **Art. 6. Conseil d'Administration - Représentation.**

6.1 La Société est administrée par un Administrateur Unique lorsque la Société a un Actionnaire Unique ou par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres, en cas de pluralité d'actionnaires, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

6.2 L(es) administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre et fixera le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans, ainsi que leur rémunération.

6.3 Les administrateurs de la Société seront maintenus en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

6.4 Le(s) administrateur(s) est/sont révocable(s) à tout moment sans motif (ad nutum), par résolution de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

6.5 En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir par cooptation un administrateur temporaire pour pallier une telle vacance. Dans un tel cas, l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale, ratifie l'élection à sa prochaine assemblée.

6.6 Le Conseil d'Administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration et de disposition au nom et dans l'intérêt de la Société: tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration, ou le cas échéant de l'Administrateur Unique.

6.7 En toute circonstances, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature de l'Administrateur Unique ou par (ii) la signature conjointe de deux administrateurs ou par (iii) la signature conjointe ou la seule signature de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, dans la limite d'un tel pouvoir. Le Conseil d'Administration confiera la gestion quotidienne de la Société à l'administrateur porteur de l'autorisation de commerce, le cas échéant.

#### **Art. 7. Réunions du Conseil d'Administration.**

7.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration choisit en son sein un président qui présidera les réunions du Conseil d'Administration (Les «Réunions du Conseil»). Le président bénéficiera pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

7.2. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des minutes des Réunions du Conseil.

7.3 Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

7.4 une convocation écrite ou verbale pour toute Réunion du Conseil devra être donnée par tout moyen de communication approprié à tous les administrateurs de la Société au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite

réunion, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

7.5 Il peut être passé outre cette convocation des Réunions du Conseil avec l'accord écrit, par télégramme, télex ou par e-mail de chaque administrateur de la Société.

7.6 Les Réunions du Conseil se tiendront sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés à cette réunion.

7.7 Tout administrateur pourra exceptionnellement assister à toute Réunion du Conseil par voie de téléconférence ou vidéoconférence ou par tout moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toute personne participant à cette réunion d'étendre et de parler aux autres. La participation à une Réunion du Conseil par ces moyens sera considérée comme équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Une Réunion du Conseil tenue avec ces moyens de communication (soit partiellement soit entièrement) doit être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

7.8 Un administrateur peut être représenté à une Réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télégramme ou télex, ou par email un autre administrateur de la Société comme son mandataire.

7.9 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

7.10 Les décisions des Réunions du Conseil seront prises à l'unanimité des votes des administrateurs présents ou représentés.

7.11 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

#### **Art. 8. Procès-verbal des Réunions du Conseil.**

8.1 Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux et signés par le président, ou en cas d'absence de ce dernier, par le président pro-tempore ou par deux administrateurs de la Société.

8.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire ou par deux administrateurs.

8.3 Lorsque la Société est administrée par un Administrateur Unique, cet Administrateur Unique peut valablement prendre des décisions en signant les procès-verbaux.

**Art. 9. Responsabilité - Indemnité.** Les administrateurs ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. - Surveillance**

#### **Art. 10. Surveillance.**

10.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale de la Société qui fixe leur nombre et leur rémunération (le cas échéant) et la durée de leur mandat dont le terme ne pourra dépasser six (6) années.

10.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est/sont révocable(s) à tout moment sans motif (ad nutum) par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale suivant une résolution adoptée par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 11. Pouvoirs des assemblées générales.** Toute Assemblée Générale de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

#### **Art. 12. Assemblées Générales Annuelles - Procédures aux autres assemblées générales - Vote.**

12.1 Chaque année, une Assemblée Générale annuelle relative aux comptes annuels de la Société devra être tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit comme il aura pu être indiqué dans la convocation de l'assemblée, le 3ème mercredi du mois de juin à 14.30 heures (L'«Assemblée Générale Annuelle»). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

12.2 En cas de pluralité d'actionnaires, les actionnaires de la Société se réuniront en Assemblée Générale convoquée par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration le cas échéant, ou, en cas de circonstances exceptionnelles, par deux administrateurs agissant conjointement.

12.3 Des convocations seront envoyées aux actionnaires de la Société par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la tenue de l'Assemblée Générale, ces convocations indiquant l'heure et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour de cette assemblée.

12.4 Si les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à cette Assemblée Générale, et s'ils confirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

12.5 Les actionnaires de la Société peuvent participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à l'Assemblée Générale d'entendre et de communiquer avec les autres participants.

Une Assemblée Générale peut aussi être tenue uniquement par conférence téléphonique.

La participation à une Assemblée Générale par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette assemblée. Le procès-verbal de ces Assemblées Générales devront toutefois être approuvés et signés par tous les actionnaires de la Société présents à une telle assemblée.

12.7 Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant, l'Administrateur Unique, peut déterminer toute autre condition que doit remplir les actionnaires de la Société pour participer à une Assemblée Générale.

12.8 Avant de débiter les délibérations, les actionnaires de la Société éliront un président de l'Assemblée Générale qui désignera un secrétaire et un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

12.9 Les minutes de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tous actionnaires présents ou représentés à cette Assemblée Générale.

12.10 Toutefois, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président de l'Assemblée Générale, le président pro tempore, le secrétaire ou par deux administrateurs de la Société.

12.11 Sauf exception légale prévues par la Loi de 1915, les décisions des Assemblée Générale valablement convoquées seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

12.12 Les Statuts pourront être modifiés à tout moment par une décision prise par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires par une majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour ce propos, ce conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la Loi de 1915.

12.13 Les actionnaires pourront changer la nationalité de la Société par un vote unanime.

## **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

### **Art. 13. Année Sociale.**

Art. 13 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

### **Art. 14. Comptes annuels.**

14.1 Les comptes annuels sont établis par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

14.2 Les comptes annuels seront soumis à l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale pour approbation.

### **Art. 15. Profits - Réserve.**

15.1 Le solde du compte de profit et pertes, après déduction des dépenses, coûts et charges et provisions, tel qu'approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle, ou, le cas échéant, l'Actionnaire Unique, représente le profit net de la Société.

15.2 Chaque année, cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

### **Art. 16. Dividendes.**

16.1 L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale pourra décider de distribuer des dividendes à l'/aux actionnaires(s) de la Société proportionnellement au nombre d'Actions détenues.

16.2 Tout dividende déclaré doit être payé aux lieux et aux heures dans les douze (12) mois de la déclaration de ces dividendes, déterminés par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique. L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique à payer un dividende en deux ou plusieurs versements et peut donner au Conseil d'Administration ou à l'Administrateur Unique le pouvoir de déterminer souverainement le montant de ce deuxième versement et de tout autre versement ultérieur sous réserve qu'en faisant usage d'un tel pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ne doit pas permettre que le montant total de ces versements n'excède le montant du dividende autorisé par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale.

16.3 Tout dividende non réclamé pendant une période de cinq (5) ans à dater de sa déclaration ou après une période prévue par les Lois, est prescrit en faveur de la Société.

## **Titre VII. Dissolution – Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations respectives.



## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi Luxembourgeoise et en particulier à la Loi.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la refonte de ses statuts s'élève à environ EUR 885,- (huit cent quatre-vingt-cinq euros).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, connus du notaire par leur prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 52897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174240/532.

(130212574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

### **Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002317/10.

(140001882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

### **FSA Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.613.

### STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting as proxyholder of Mrs Annika RAGNARSSON, private individual born in Sala (Sweden), on 10 August 1968, residing at 1, Ekebygatan, SE-73330 Sala (Sweden), by virtue of a power of attorney given under private seal on November 19<sup>th</sup> 2013.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "FSA Investment Group S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1,- EUR) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).



The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision:*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2014.

*Subscription - Payment:*

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as aforesaid, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder:*

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has immediately resolved the following resolutions:

- 1) The Company shall be governed by four managers (4);
- 2) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

*A Manager Class*

a) Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, born in Barnap (Sweden) on 24 March 1975, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,;

b) Mrs Asa Ahlund, private employee, born in Malmo (Sweden) on 4 February 1980, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

*B Manager Class*

c) Mr. Per Ragnarsson, born in Tåby (Sweden) on 6 October 1969, residing at 1, Ekebygatan, SE-73330 Sala, Sweden;

d) Mrs Annika Ragnarsson, born in Sala (Sweden) on 10 August 1968, residing at 1, Ekebygatan, SE-73330 Sala, Sweden;

3) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Madame Annika RAGNARSSON, employée privé, née à Sala (Suède), le 10 août 1968, demeurant au 1, Ekebygatan, SE-73330 Sala (Suède), en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 19 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "FSA Investment Group S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

**Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

*Souscription - Libération:*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme ci-avant, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

14478

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

*Résolutions de l'associé unique:*

L'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à quatre (4);
- 2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de Classe A*

a) Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privé, née le 24 mars 1975 à Barnap (Suède), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

b) Madame Asa Ahlund, employée privé, née le 4 février 1980 à Malmo (Suède), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

*Gérant de Classe B*

c) Monsieur Per Ragnarsson, né le 6 octobre 1969 à Tåby (Suède) demeurant au 1, Ekebygatan, SE-73330 Sala, Suède;

d) Madame Annika Ragnarsson, née le 10 août 1968 à Sala (Suède), demeurant au 1, Ekebygatan, SE-73330 Sala, Suède;

3) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26/11/2013. Relation: LAC/2013/53545. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 09/12/2013.

Référence de publication: 2013176742/372.

(130215250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Infigen Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.594.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002314/10.

(140001876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Koios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.223.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du gérant du 23 décembre 2013 que:

- Le siège social de la société est transféré au 279, route de Longwy L-1941 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014003075/13.

(140002237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---



**Hampson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.402.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D.Law, a private limited liability company incorporated pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 269, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 28, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Hampson S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.



The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by D.Law, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4<sup>th</sup>, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

D.Law, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166269, représentée par Mademoiselle Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Hampson S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse

d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.



**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par D.Law, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
  - Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2277. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173208/490.

(130211277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**ITP Oil & Gas International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.617.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014003059/12.

(140002627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Rhine (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 182.426.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Rhine (Cayman) Holdings L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnership under number WK-73193, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, here represented by its general partner AGC Jermyn Street V General Partner Limited, a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number WK-278233, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The object of the Company also consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.



The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Rhine (Luxembourg)

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at sixty thousand euro (EUR 60,000.-), represented by sixty thousand (60,000) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote.

The managers will physically attend the Board meetings in the Grand Duchy of Luxembourg.

As an exception, one or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that such Board meeting is initiated from Luxembourg and provided that the majority of managers is physically present in Luxembourg. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Furthermore, in exceptional circumstances, managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision provided that the majority of managers is physically present in Luxembourg when signing the written instrument.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

##### *Subscription and Payment*

The sixty thousand (60,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Rhine (Cayman) Holdings L.P., here represented by its general partner AGC Jermyn Street V General Partner Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand fifty euro (EUR 1,050.-).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Thomas Abraham Elimullil, born on 19 June 1973 in Tiruvalla, Kerala (India), with professional address at Suite 4, Floor 2, Building 57A9, Al Nimash Five Towers, Tower 2, Street 323, Near Hawally & Rawda Cooperative Store III, Block 6, Hawally, Kuwait;

- Mr Philippe Salpetier, born on 19 August 1970 at Libramont (Belgium), having his professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mr Gérard McCaul, born on 2 December 1983 at Monaghan (Ireland), having his professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm.

##### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Rhine (Cayman) Holdings L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnership sous le numéro WK-73193, ayant son siège au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, représenté par son general partner AGC Jermyn Street V General Partner Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro WK-278233, ayant son siège au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

L'objet de la Société consiste également en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Rhine (Luxembourg) Holdings S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante mille euro (EUR 60.000,-) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante.

Les gérants assisteront physiquement aux réunions du Conseil au Grand-Duché de Luxembourg.

Exceptionnellement, un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre à condition que cette réunion du Conseil soit initiée à partir de Luxembourg et à condition que la majorité des gérants soit physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

De plus, dans des circonstances exceptionnelles, les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision à condition que la majorité des gérants soit physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg quand ils signent les résolutions.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer

simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

##### *Souscription et Libération*

Les soixante mille (60.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Rhine (Cayman) Holdings L.P., représenté par son general partner AGC Jermyn Street V General Partner Limited, pré-nommé.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante mille euro (EUR 60.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante euro (EUR 1.050,-).

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas Abraham Elimullil, né le 19 juin 1973 à Tiruvalla, Kerala (India), avec adresse professionnelle à la Suite 4, Etage 2, Building 57A9, Al Nimash Five Towers, Tower 2, Street 323, Near Hawally & Rawda Cooperative Store III, Block 6, Hawally, Koweit;

- Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique), avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;



- Monsieur Gérard McCaul, né le 2 décembre 1983 à Monaghan (Irlande), avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. LAC/2013/55424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173532/375.

(130211471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

#### **Jans & Henrot Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 146.592.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 2 septembre 2013 tenue par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.*

Il résulte de l'acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2013, une cession de parts sociales entre:

- 1) Madame Isabelle JANS, gérante de sociétés, demeurant à L-8015 Strassen, 65, rue des Carrefour,
- 2) Monsieur Pascal HENROT, gérant de sociétés, demeurant à L-8466 Eischen, 21, rue de l'Ecole,
- 3) La société anonyme SOUPARFI SA, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B180.345, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction,

Madame Isabelle JANS et Monsieur Pascal HENROT préqualifiés, tous deux gérants de la société à responsabilité limitée Jans & Henrot Sàrl, ont en date du 2 septembre 2013, cédé chacun cinquante (50) parts sociales de la société Jans & Henrot Associés Sàrl avec siège social à L-1333 Luxembourg, 9, Rue de Chimay par apport en capital à la société anonyme SOUPARFI SA préqualifiée, en sorte que désormais la SOUPARFI SA devient associée unique de la société à responsabilité limitée Jans & Henrot Associés Sàrl en détenant l'intégralité des parts sociales à savoir cent (100) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour les parties intéressées*

Référence de publication: 2014003063/26.

(140002340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

#### **L.S.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.734.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion des membres du Conseil d'Administration tenu au siège social le 19 décembre 2013*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

- Monsieur Etienne JOANNES, employé privé, né le 5 mars 1976 à Saint Mard (Belgique), et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté Administrateur en son remplacement.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014003078/16.

(140002232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2013:*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick ROCHAS.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014003048/25.

(140002153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Rio Bianco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 138.002.

—  
Il résulte d'une lettre adressée en date du 20 décembre 2013 à la société RIO BIANCO S.à r.l. que:

- Monsieur Jean FABER a démissionné en tant que gérant de la société, avec effet immédiat à la date du 20 décembre 2013.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

*Pour la société RIO BIANCO S.à r.l.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014001782/13.

(140000743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

---

**Venstar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.929.

—  
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014003957/10.

(140003017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---